



Fausse déclaration sur l'honneur

Par **dan85135**, le **26/09/2011** à **12:47**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, de ce mariage un petit garçon de 2 ans 1/2 actuellement. Cet été, le petit est parti en vacances avec maman, ma futur ex utilise tous les moyens pour me prendre en défaut, rien à craindre je ne bouge pas... Donc comme elle avait déjà fourni au dossier des attestations de ses parents et amies disant que le petit devait être éloigné de moi car il paraîtrait que je sois dangereux pour mon p'tit bonhomme. Depuis, quand il est avec moi, je filme, je prends de nombreuses photos (il adore faire la pause devant l'objectif le coquin) et bien entendu j'enregistre mes conversations avec lui, pas terrible mais le seul moyen de prouver que je suis un bon papa attentif à lui. Sur une dernière déclaration de dernière minute d'une amie à elle, il paraîtrait que je dis au téléphone, à mon fils, que maman me ferait pleurer. En réécoutant les conversations, j'entends bien cela mais de la bouche de mon fils, au cours de la conversation, et il le dit spontanément alors que nous parlons de son séjour. Je lui réponds simplement "non, H..., si papa est triste c'est que papa pense à toi" rien de plus. et mon épouse sort une attestation contradictoire.. Que faire devant cela, déposer plainte contre la rédactrice de l'attestation sur l'honneur j'y pense, mais cela est bien moche, je ne veux qu'une chose rétablir la vérité et que l'amie fasse des excuses et se retracte après l'écoute des enregistrements? Que risque t'elle vraiment...

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:00**

Vous divorcez donc vous avez un avocat. Voyez ça avec lui